
FICHE DE RÉVISION : LOIS DE PROBABILITÉ.

1 Lois de probabilité discrètes

1.1 Loi de Bernoulli

Définition : On considère une expérience aléatoire ne comportant que deux issues A (succès) et \bar{A} (échec). Une telle expérience est appelée épreuve de Bernoulli. On note X la variable aléatoire qui vaut 1 lorsqu'il y a un succès et 0 sinon. Soit p la probabilité associée à l'événement $X = 1$. On dit que X suit une loi de Bernoulli de paramètre p . On note $X \hookrightarrow B(p)$.

Propriété : On considère une épreuve de Bernoulli, dans la quelle une variable aléatoire suit une loi de Bernoulli de paramètre $p : B(p)$. Alors $E(X) = p$ et $V(X) = p(1 - p)$

1.2 Loi binomiale

Définition : On considère une épreuve de Bernoulli. On répète n fois ($n \geq 1$) de manière indépendante cette expérience. On dit alors que l'on constitue une expérience de Bernoulli (ou encore un schéma de Bernoulli). On note p la probabilité d'un succès dans l'épreuve de Bernoulli. On définit une variable aléatoire Y correspondant au nombre de succès. Alors on dit que Y suit une loi binomiale de paramètre n et p . On écrit : $Y \rightsquigarrow B(n, p)$

Remarque : Une telle expérience peut facilement être modélisée par un arbre

Propriété : On considère une expérience de Bernoulli, dans la quelle une variable aléatoire Y suit une loi binomiale de paramètre n et $p : B(n, p)$. Alors la probabilité d'obtenir k succès au bout des n épreuves est :

$$P(Y = k) = \binom{n}{k} p^k (1 - p)^{n-k}$$

Propriété : On considère une expérience de Bernoulli, dans la quelle une variable aléatoire Y suit une loi binomiale de paramètre n et $p : B(n, p)$. Alors : $E(Y) = np$ et $V(Y) = np(1 - p)$

2 Lois de probabilité continues

2.1 Loi de probabilité. Densité.

Propriété-Définition : Soit I un intervalle. Soit f une fonction continue et positive sur I , telle que $\int_I f(t) dt = 1$.

L'application P qui à tout sous-intervalle $[a; b]$ associe le nombre $\int_a^b f(t) dt$ définit une loi de probabilité sur I .

On dit que f est la densité de la loi de probabilité P .

Remarques : (i) Si $I = [m; M]$, alors $\int_I f(t) dt = \int_m^M f(t) dt$.

(ii) Si $I = [m; +\infty[$, alors $\int_I f(t) dt = \lim_{x \rightarrow +\infty} \int_m^x f(t) dt$.

(iii) Même principe si $I =]-\infty; M]$.

2.2 Variable aléatoire continue. Quelques lois.

Propriété : Soit X une variable aléatoire à valeurs dans I . Soit P une loi de probabilité sur I , de densité f .

Alors on dit que X suit la loi de probabilité P , si pour tout a et b de I tel que

$$a \leq b, \text{ on a : } P(a \leq X \leq b) = \int_a^b f(t) dt.$$

Quelques lois usuelles :

(i) Loi uniforme sur $[0; 1]$: elle a pour densité la fonction $f(x) = 1$ pour $0 \leq x \leq 1$.

(ii) Loi exponentielle sur $[0; +\infty[$: elle a pour densité la fonction $f(x) = \lambda e^{-\lambda x}$ pour $0 \leq x$ avec $\lambda > 0$.

Définition : Soit X une variable aléatoire continue à valeurs dans un intervalle I suivant une loi de probabilité P , de densité f

On appelle fonction de répartition de X : $F(x) = P(X \leq x)$, pour tout $x \in I$

Propriété : Soit X une variable aléatoire suivant une loi exponentielle de paramètre λ .

Alors : $P(X \leq x) = 1 - e^{-\lambda x}$.

$P(X > x) = e^{-\lambda x}$.

$P(x \leq X \leq y) = e^{-\lambda x} - e^{-\lambda y}$.

2.3 Variables sans mémoire

Définition : On considère une variable aléatoire correspondant à la durée de vie d'un objet ou d'un individu.

On dit que cette variable aléatoire est sans mémoire (ou sans vieillissement) si la durée de vie de l'objet ou de l'individu à l'instant $t + h$ est indépendante de la durée de vie à l'instant t .

Autrement dit pour tout $t \geq 0$ et pour tout $h \geq 0$, on a : $P(X \geq t + h / X \geq t) = P(X \geq h)$

Propriété : Une variable aléatoire est sans mémoire ssi elle suit une loi de probabilité exponentielle.

Définition. Propriété : On considère une variable aléatoire X sans mémoire. On appelle demi-vie la durée τ telle que $P(X < \tau) = 0,5$.

$$\tau = \frac{\ln 2}{\lambda}.$$